



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La société MDC CONGRUENCE met en place et dispense des formations auprès de particuliers, professionnels et entreprises.

1. Objet

Le présent document, ci-après « Conditions Générales de Vente », détermine les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la Société MDC CONGRUENCE pour le compte d'un client (particulier ou entreprise). Toute commande de formation auprès de la société MDC CONGRUENCE implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client.

Ces « CGV » s'appliquent à toutes les offres de formation proposées par MDC CONGRUENCE et faisant l'objet d'une commande de la part du Client, à savoir les formations présentielles et les formations synchrones (en visio-conférence), correspondant à des modules de formation dans un espace électronique sécurisé, les formations asynchrones (apprentissage à l'aide de supports mis à la disposition des candidats ou Formations Ouvertes et À Distance - FOAD), accessibles depuis sa plate-forme.

L'offre de services développée est conforme à la circulaire n° 2001/22 du 20 juillet 2001 de la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle relative aux formations ouvertes et à distance « FOAD ».

Pour chaque formation, le client doit s'inscrire via le site internet du Centre d'Études de l'Ennéagramme. L'inscription est confirmée par retour de mail. La société MDC CONGRUENCE s'engage à fournir un devis, une convention de formation ou un contrat au client. L'inscription est ferme et définitive lorsque le Client renvoie la convention de formation ou le contrat signé via Adobe Sign.

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV et à leurs annexes. Le Client reconnaît à cet effet que, préalablement à la signature du contrat, il a bénéficié des informations et conseils suffisants par MDC CONGRUENCE, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

MDC CONGRUENCE se réserve le droit de réviser les présentes conditions générales à tout moment, les nouvelles conditions s'appliquant à toute nouvelle commande, quelle que soit l'antériorité des relations entre MDC CONGRUENCE et le Client.

À la fin de chaque formation, une facture et un certificat de réalisation sont transmis dans l'intranet et mis à disposition de chaque Client.

2. Délai d'accès à la formation

Les délais d'accès sont dépendants des dates de sessions des formations. Une inscription 48 heures avant le début de la formation est néanmoins nécessaire. Pour les formations qui nécessitent la constitution de dossiers de prise en charge professionnelle, un délai de 2 mois minimum avant le début de la formation est nécessaire.

3. Accessibilité de la formation pour les personnes en situation de handicap

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Néanmoins, la mise en œuvre de certaines séquences pratiques nécessaires à la validation de la formation peut être rendue impérieuse en fonction du handicap. Une étude des conditions d'accès et des moyens de compensation sera réalisée en amont de l'inscription afin d'identifier précisément les conditions de réalisation, les moyens d'adaptation et la faisabilité de la formation.

4. Prix

Le prix de chaque formation est indiqué et consultable sur le site internet de MDC CONGRUENCE : <https://cee-enneagramme.eu/>



L'inscription est effectuée au nom de la personne physique (apprenant). En cas de tiers payeur (entreprises, OPCO ou institutions), le client de MDC CONGRUENCE figurera sur le contrat et la facture.

Toute formation commencée est due en totalité à titre d'indemnité, même si le participant ne s'est pas présenté. Nos tarifs sont forfaitaires. Dans le cas d'une formation présentielle, ou comportant une partie présentielle, ils comprennent la documentation pédagogique remise pendant la formation.

Les frais de repas et d'hébergement sont à la charge exclusive du Client.

5.1 Paiement

Les inscriptions sont enregistrées directement depuis notre site internet et le règlement de la formation peut s'effectuer directement sur le site.

Pour les formations courtes (3 jours et moins) : le solde est à verser au plus tard le matin de la formation ou à réception de la facture pour les tiers payants.

Pour les formations longues et parcours (plus de 3 jours) : un échéancier pourra être proposé pour le paiement du solde. Le règlement total devra être effectué avant la fin de la formation ou à réception de la facture pour les tiers payants.

Tout paiement postérieur aux dates d'échéance figurant sur les factures de MDC CONGRUENCE donnera lieu à l'application de pénalités de retard égales à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur et à une indemnité forfaitaire de 40 €. Elles sont exigibles sans qu'il soit besoin de mise en demeure.

MDC CONGRUENCE se réserve le droit :

- d'exclure le Client de la formation si le Client n'a pas transmis son contrat signé à MDC CONGRUENCE / CEE avant le début de la formation ;
- d'exclure de toute formation présentielle, et ce à tout moment, tout Client dont le comportement gênerait le bon déroulement de la formation et/ou manquerait gravement aux présentes CGV ;
- de suspendre l'accès à un module de formation à tout Client qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription, et ce sans indemnité ;
- de refuser toute inscription de la part d'un Client pour motif légitime et non discriminatoire, et notamment de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

5.2 Paiement subrogé

Si le client bénéficie d'un financement par un Opérateur de Compétences (OPCO), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Dans le cas où la société MDC CONGRUENCE ne reçoit pas la prise en charge au premier jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

En cas de paiement effectué par un OPCO, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la part non prise en charge sera directement facturée au Client.

6. Annulations - Remplacements - Reports

Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par courriel à l'adresse : inscription@enneagramme.net

L'annulation de formations présentielles donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation, ou 100 % en cas de réception par MDC CONGRUENCE de l'annulation moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire. Cependant, si concomitamment à son annulation, le participant se réinscrit à une formation



programmée la même année que celle initialement prévue, aucune indemnité forfaitaire ne sera retenue, à moins qu'il annule cette nouvelle participation, et ce quelle que soit la date d'annulation.

La demande de report de la participation d'un client peut être effectuée, à condition d'adresser une demande écrite à la société MDC CONGRUENCE dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

Si le nombre d'apprenants à une formation est jugé insuffisant pour des raisons pédagogiques, MDC CONGRUENCE se réserve le droit d'annuler cette formation au plus tard une semaine avant la date prévue. Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés ou, à la convenance du client, un avoir sera émis.

MDC CONGRUENCE se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou les animateurs, tout en respectant la même qualité pédagogique du stage initial, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

7. Responsabilité - Indemnités

Le Client s'oblige à souscrire et maintenir, en prévision et pendant la durée de la formation, une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements au préjudice de MDC CONGRUENCE. Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré MDC CONGRUENCE pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par le Client et contenant une clause de renonciation à recours, de telle sorte que MDC CONGRUENCE ne puisse être recherchée ou inquiétée.

En cas de responsabilité engagée de MDC CONGRUENCE envers le Client, MDC CONGRUENCE devra rembourser au Client le montant payé par le Client au titre de la prestation fournie.

En aucun cas, la responsabilité de MDC CONGRUENCE ne pourrait être engagée au titre de dommages indirects tels que pertes de données, de fichiers, perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner ou atteinte à l'image et à la réputation.

Dans tous les cas, la responsabilité de MDC CONGRUENCE est exclue en cas de force majeure.

8. Confidentialité et propriété intellectuelle

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur.

Le Client s'interdit d'utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations de MDC CONGRUENCE ou à des tiers les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition, sans l'autorisation expresse et écrite de MDC CONGRUENCE ou de ses ayants droit.

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat.

9. Communication

Pour les Clients qui sont des entreprises, ces derniers acceptent d'être cités par MDC CONGRUENCE comme Client de l'offre de services dans le cadre de son activité commerciale, aux frais de MDC CONGRUENCE.

À cet effet, et sous réserve du respect des dispositions de l'article 7 ci-dessus, MDC CONGRUENCE peut mentionner le nom du Client, ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, dans les listes de ses références, dans le but d'une communication externe comme interne.



10. Insatisfactions

Avant, pendant et après la formation, les parties prenantes sont sollicitées afin d'exprimer leur satisfaction via un questionnaire de satisfaction prévu à cet effet. À tout moment, le client peut également manifester son insatisfaction par courriel à l'adresse suivante : contact@enneagramme.net

Une réponse sera adressée sous 15 jours. À ce titre, une démarche d'analyse de la situation sera réalisée par la société MDC CONGRUENCE afin d'identifier les causes de l'insatisfaction, et ce dans une démarche d'amélioration continue.

11. Engagement qualité

Dans un souci d'amélioration continue, l'organisme de formation est engagé dans une démarche qualité.

La société MDC CONGRUENCE est un organisme de formation certifié Qualiopi depuis le 27 mars 2023, délivré par l'organisme de certification ICPF.

12. Informatique et libertés

Conformément à l'article 6 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, MDC CONGRUENCE met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion des inscriptions. Les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont destinées aux services de MDC CONGRUENCE. Vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification auprès de MDC CONGRUENCE, via une demande en ligne (contact@enneagramme.net).

13. Droit applicable et litiges

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société MDC CONGRUENCE et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée.

Conformément aux articles L. 616-1 et suivants du Code de la consommation, le Client consommateur (personne physique n'agissant pas dans le cadre de son activité professionnelle) peut, à défaut de solution amiable, recourir gratuitement au médiateur de la consommation suivant : SMP (Société Médiation Professionnelle) — Alteritae, 5 rue Salvaing, 12000 Rodez — www.mediateur-consommation-smp.fr, ou à la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges (<https://ec.europa.eu/consumers/odr/>).

À défaut de solution amiable ou de médiation, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Nanterre.